

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p style="text-align: center;">◆</p> <p style="text-align: center;">Siège :</p> <p style="text-align: center;">3 Impasse de Charlemagne</p> <p style="text-align: center;">66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p style="text-align: center;"><b>N° DL2023-0148</b></p> <hr/> <p style="text-align: center;">Séance du Conseil :</p> <p style="text-align: center;"><b>26 JUIN 2023</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA GESTION DE LA FOURRIÈRE ANIMALE AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALBÈRES CÔTE VERMEILLE ILLBÉRIS</b></p>	

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 26 juin à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 juin 2023, à la Halle des Sports – Espace Louis Noguères située Route d'Ortaffa à Bages 66670, sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

**Étaient présents :**

Antoine PARRA, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Nicolas GARCIA, Fabrice WATTIER, Annie PEZIN, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHÉ, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Vincent NETTI, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Jacques GODAY, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

**Étaient représentés :**

Julie SANZ donne procuration à Antoine PARRA, Philippe RIUS donne procuration à Aimé ALBERTY, Annie LAMARQUE donne procuration à Guy LLOBET, Anne-Lise MIRAILLES donne procuration à Nicolas GARCIA, Roland CASTANIER donne procuration à Fabrice WATTIER, Sylvaine CANDILLE donne procuration à Annie PEZIN, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Didier CHOPLIN donne procuration à Jacques GODAY, Yves PORTEIX donne procuration à Frédérique MARESCASSIER.

**Étaient excusés :**

Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Marcel DESCOSY.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 38

Nombre de suffrages exprimés : 47

Nombre de procurations : 9

**Secrétaire de Séance :**

Maria CABRERA

**Monsieur le Président expose :**

Accusé de réception en préfecture  
066-200043602-20230626-DL2023-0148-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

Par délibération en date du 26 mai 2023 N°DL2023-0142, le Conseil communautaire a décidé d'approuver le renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) de la gestion de la fourrière animale et de constituer un groupement de commandes avec les CC Aspres, Haut Vallespir, Sud Roussillon et Vallespir.

A ce titre, afin de désigner un prestataire en capacité de gérer cette compétence, il est proposé de constituer une commission de DSP commune à tous les membres. Elle sera composée d'un représentant de chaque membre du groupement élu parmi les membres de leur propre Commission de DSP et un suppléant sera désigné dans les mêmes conditions.

Un comité de pilotage sera également constitué et composé de techniciens appartenant à chaque membre. Il aura pour mission de valider les documents de la consultation et proposer à la commission de DSP une analyse des offres.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est appelé à désigner la personne représentante et son suppléant de la CC ACVI dans la Commission de DSP, sachant que le Président de la CC ACVI présidera ladite commission.

**Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Désigne** M. Christian NIFOSI en tant que représentant de la commission de Délégation de Service Public et Mme Maria CABRERA en tant que suppléante,

**Résultat du vote :**

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 28/06/2023

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture  
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



**La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.**